ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

Nº CL18

présenté par Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2
À l'alinéa 2, substituer au nombre :
« 15 »
le mot :
« quinze ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.